

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 MAI 1850.

### **Rapport de la Commission de l'Intérieur chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de l'Intérieur des crédits extraordinaires pour travaux de voirie vicinale et d'hygiène publique.**

*(Voir les N°s 267, son annexe, et 271 de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. DUMON-DUMORTIER, Comte d'HANE, Chevalier DU TRIEU DE TERDONCK, DINDAL, d'OMALIUS, Comte DE RIBEAUCOURT, Baron DE CHESTRET, DE PITTEURS-HIEGAERTS, et VAN MUYSEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

A la fin de la séance d'hier un Projet de Loi important a été transmis par la Chambre de Représentants au Sénat.

Votre Commission vient de se réunir pour l'examiner, elle ne s'est pas dissimulé la difficulté qu'elle éprouve de vous soumettre un rapport détaillé, complet, et tel que l'exigerait l'importance de ce Projet, qui ouvre un crédit extraordinaire au Département de l'Intérieur de 450,000 fr., dont 300,000 sont destinés à l'amélioration de la voirie vicinale, et 150,000 pour des mesures hygiéniques.

En principe votre Commission a reconnu l'utilité des travaux que ce crédit a pour objet, travaux qui intéressent essentiellement l'agriculture comme la santé publique.

Elle aurait désiré avoir plus de temps pour pouvoir s'expliquer à cet égard ; mais pressée par le temps, la Commission a été très-embarrassée pour prendre une résolution, parce qu'elle ne voit d'autre moyen pour faire face à cette dépense si considérable, quelle que soit sa haute utilité, que d'avoir de nouveau recours à la création de bons du Trésor, ce qui va augmenter, à son grand regret, la dette flottante qu'elle désirerait voir disparaître.

Ce Projet de Loi, Messieurs, qui n'avait pu être voté par la Chambre des Représentants lors de sa dernière réunion, a été adopté par elle dans sa séance d'hier, sans discussions ni oppositions, à la presque unanimité des membres présents à la séance.

Après de longues discussions et des hésitations, 5 membres de votre Com-

( 2 )

mission se sont prononcés pour l'adoption du Projet de Loi, deux se sont prononcés contre, et deux se sont abstenus.

Les motifs de l'opposition de ces honorables membres étaient principalement fondés sur la situation peu favorable des finances du pays, et surtout aussi parce que une dépense aussi élevée était encore une fois pétitionnée par une demande de crédit extraordinaire, voie dans laquelle ils regrettent, malgré le vœu si souvent exprimé par le Sénat, de voir persévérer le Gouvernement, et surtout d'avoir été appelés, au moment de la clôture de la session, pour s'occuper d'un Projet de Loi aussi important.

En conséquence, votre Commission de l'Intérieur a l'honneur, par mon organe, de vous proposer l'adoption du Projet de Loi, tel qu'il vient d'être soumis au Sénat.

*Le Rapporteur,*  
A. VAN MUYSEN.

*Le Président,*  
DUMON-DUMORTIER.